

CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES

Jeudi 4 octobre 2018 à 18h30

Mairie du 1^{er} arrondissement - salle des commissions - 4, place du Louvre - 75001 Paris

Elus Présents

- Catherine MATHON, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations
- Marc MUTTI, Adjoint Spécial chargé auprès du Maire des Finances, des Equipements de proximité, de l'Urbanisme, de l'Espace public, de la Vitalité économique et de l'Emploi, de la Prévention, de la Sécurité et des Affaires militaires
- Michèle HAEGY, Conseiller délégué pour la Voirie et les Espaces verts

Président de séance : M. Jean POYET

Ordre du jour

Introduction

- Résultat du vote du Budget participatif

I. Intervention des groupes de travail

Art en premier (Mme Colette LEVINE)

- Bilan de l'exposition Art en 1^{er} des 16 & 17 juin dernier

Solidarités (M. Emmanuel DUPRAT)

- Point sur les rendez-vous Circul'Livres
- Présentation du projet d'achat d'une boîte à lire
- Point sur la distribution des bons de coiffure aux personnes sans-abris

Zone piétonne (M. Jacques CHAVONNET)

- Point sur les problèmes de sécurité aux Halles
- Difficultés dans la rue de la Cossonnerie
- Place Joachim du Bellay (M. Jean-François FRIER)

II. Questions diverses

- Vide-grenier le samedi 6 octobre - place du Louvre (CDQ St-Germain)
- Prochain rendez-vous Circul'Livres dimanche 7 octobre
- Vote sur le choix du nom de la future Mairie de secteur 13 & 14 octobre

La séance est ouverte à 18h32.

INTRODUCTION

Résultat du vote du Budget participatif

Le projet localisé intitulé « Ouvrir l'Eglise Saint-Eustache sur le jardin des Halles » est le lauréat du budget participatif 2018 : la restauration du patrimoine pictural, sculptural et statuaire du chambranle intérieur de la porte du transept. Il consistera à faire de la porte du transept sud l'entrée principale de l'Eglise. Celle-ci sera équipée d'un sas vitré intérieur. Le montant de la réalisation est estimé à 300.000 €.

I. INTERVENTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Art en premier

L'exposition Art en 1^{er} des 16 & 17 juin s'est bien déroulée et les participants en ont été pleinement satisfaits. Les préparatifs de l'édition prochaine des 15 et 16 juin 2019 sont en cours.

Solidarités

En ce qui touche aux traditionnels rendez-vous Circul'Livres, un appel à bénévoles est lancé. Les prochaines rencontres auront lieu tous les 1^{ers} dimanches du mois soit le dimanche 2 décembre.

L'acquisition d'un « placard à livres » a été envisagée. Il serait installé dans l'allée qui jouxte la rue Berger sur 20 mètres environ à l'intérieur du jardin entre la Canopée et la Bourse du commerce. Une réflexion plus approfondie sur les risques de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate ou de pollution par des tracts ou

encore sur la recherche d'un espace approprié sera menée, en vue d'une présentation complète du projet et du vote de son budget, lors de la prochaine réunion plénière.

Zone piétonne

Depuis plusieurs mois, les problèmes d'insécurité connaissent une recrudescence confirmée. Dorénavant, il sera nécessaire de rapporter les témoignages (audio & vidéo à l'appui) ainsi que les observations sur les incidents et incivilités dans le quartier. Le responsable du groupe, ancien porte-parole du comité de suivi poursuivra sa mission d'information du CDQ sur le suivi du réaménagement des Halles.

POINT SUR LES PROBLEMES DE SECURITE AUX HALLES

Les moyens

Dans les grandes lignes, sont chargés de la sécurité des biens, des personnes et de la vie dans le quartier :

- 200 agents environ de la police nationale (effectif qui pourrait être accru avec l'affectation de policiers actuellement en formation)
- Un peu plus de 200 agents de la surveillance de Paris (ASP) de la direction de la protection et de la sécurité de Paris (DPSP). Ils sont chargés des missions de contrôle et de répression dans les domaines du stationnement, de la circulation (piétonne, automobile et des 2 roues) et de la lutte contre les troubles à l'ordre public. La gestion des stationnements est désormais externalisée et les parcmètres sont dorénavant surveillés par des entreprises privées. Il en est de même de la gestion des forfaits liés aux dépassements d'horaires
- 20 à 25 membres de la Brigade spécialisée de terrain (BST) sont dédiés à la sécurité du quartier des Halles depuis 2015 et spécialisés dans la maîtrise des phénomènes de délinquance dans les lieux sensibles de 14h à 23h
- La Brigade anti incivilité à l'échelle parisienne est présente dans les zones sensibles pour les questions liées aux jets de mégots de cigarettes et les épanchements d'urine. Ils interviennent également à la demande pour des événements particuliers
- Les unités territoriales basées sur les 4 arrondissements du centre interviennent sur les incivilités attachées aux terrasses et aux nuisances sonores
- Enfin, les agents de la surveillance spécialisée, structurellement rattachés à la DPSP sont présents dans les parcs, jardins et espaces verts. Ils verbalisent en cas d'infraction.

Par ailleurs, la préfecture de police dispose en sus de son propre réseau de caméras numériques d'un accès à celui d'Unibail. elle dispose également d'informations précises sur les points de vente de substances illicites. Sur la zone de défense nationale que constitue la zone des Halles, une cartographie laisse apparaître les points sensibles suivants : la Pointe Saint-Eustache, le nord et la zone des Halles. La place Joachim du Bellay et l'établissement « Le Novotel Paris Les Halles » sont particulièrement surveillés dans le cadre du plan de vidéo protection de la police. Enfin, le nouveau contrat local de sécurité sera prochainement signé.

Les statistiques

Elles révèlent :

- une disparition de la grande criminalité
- un retour des incivilités (dont les vols à la tire, notamment dans le quartier St-Germain L'Auxerrois) et une remontée des agressions
- un renforcement de l'effectif de police dans la zone piétonne des Halles et des missions conjointes ASP / ISP (inspecteurs de la DSPP) dans le cadre des grosses incivilités
- enfin, une concentration des nuisances sonores dans le quart-nord de la zone, soit de la Pointe St-Eustache jusqu'à la rue St-Denis, puis en redescendant dans la rue de Rivoli.

Les démarches entreprises ou à envisager

En juillet dernier, ont été initiées des opérations bimensuelles conjointes de verbalisation (police nationale, DPSP, Unibail et RATP). Une soixantaine d'agents en uniforme y ont été mobilisés entre 18h et 20h.

Par ailleurs, pour sécuriser les entrées et sorties de la zone piétonne, les Maires des 1er et 2ème arrondissements conjointement avec Christophe NAJDOVSKI (Adjoint à la Maire de Paris chargé des

Transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public) avaient plaidé auprès du préfet de police, en faveur de la mise en place d'un système de vidéo verbalisation, assorti d'accommodements pour les professions médicales. Cette démarche est restée sans suite.

Dans ce même élan, un éclairage du jardin dont l'intensité varierait en fonction de la fréquentation serait approprié, notamment pour la sécurisation de la traversée nord-sud (de la Pointe St-Eustache jusqu'à la rue des Prouvaires). Et un vœu dans ce sens pourrait être mis au vote lors d'un prochain conseil de quartier.

Enfin, pour accompagner la fusion des arrondissements centraux, il est probable que soit envisagée pour 2023 l'implantation d'un grand commissariat de district central de secteur dans le 3ème arrondissement.

PLACE JOACHIM DU BELLAY

Des nuisances sonores provenant de l'utilisation d'appareils audio de grande puissance ont été signalées dans les rues adjacentes à la place Joachim du Bellay. L'appel à la signature d'une pétition en faveur de mesures réglementaires interdisant l'usage d'amplificateur a été lancé.

II. QUESTIONS DIVERSES

A la suite de la votation citoyenne des 13 & 14 octobre sur le choix du nom de la future Mairie de secteur, la Mairie du 3ème arrondissement a été retenue. Le secteur sera baptisé « Paris centre ». La réunion du 6 novembre portera sur la restitution du bilan de la votation et les grands axes du rapport de la conférence des arrondissements. Ce rapport sera prochainement diffusé pour avis.

Par ailleurs, l'alimentation des prises électriques sous kiosque dans le jardin est arrêtée et ne sera remise sous tension qu'en cas de concert.

Enfin, le déplacement en trottinette électrique devient de plus en plus prisé. L'usage et le bon sens établissent à 6 km/h la vitesse horaire maximale sur les trottoirs des engins à roulettes équipés d'un moteur électrique et jusqu'à 25 km/h sur les pistes cyclables. L'ensemble des questions entourant le partage de la voie publique avec les piétons fera prochainement l'objet d'une réglementation précise.

La séance est levée à 20h30.